



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/082

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST
Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Judo Pays d'Olmes.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de l'école Judo Pays d'Olmes.

Le projet 2022 de l'école Judo Pays d'Olmes est de permettre à ses adhérents de préparer et d'anticiper le financement pour l'organisation d'un Grand Prix Occitanie en janvier 2023, d'une manifestation Départementale en février 2023, la mise en place de stages vacances, de cycles d'intervention dans les différentes écoles du Pays d'Olmes et notamment dans les écoles Lamartine et George Sand ainsi que pour l'espace jeune et centre de loisirs de Lavelanet, la préparation d'une journée de l'olympisme ainsi que l'animation de divers évènements.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de 6 000,00 € (Six mille euros) afin de soutenir leurs actions ainsi que de poursuivre le travail collaboratif entre la ville et les associations locales.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide exceptionnelle de 6 000,00 € (Six mille euros) à l'école Judo Pays d'Olmes, pour la mise en place de différentes manifestations et notamment l'organisation de de manifestations Régionale et Départementale,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Monsieur Jackie ROY



Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire,
Marc SANCHEZ

